



N° dossier Réserve au SPANC :
.....

Vérification de bon fonctionnement et d'entretien **Le Pays Des Savanes**

Vente immobilière

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVANES (C.C.D.S.)

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)

1, Rue Raymond CRESSON – BP 437 Quartier Cabalou – 97310 Kourou
Tél. 0594 22 00 17 – Fax. 0594 22 29 31 – Mail. spanc@ccds-guyane.fr

Formulaire

Demande de vérification de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente immobilière

En application de l'article L 271-4 du code de la construction, le vendeur d'un logement équipé d'une installation d'assainissement non collectif doit fournir, dans le dossier de diagnostic immobilier joint à tout acte (ou promesse) de vente, un document daté de moins de 3 ans délivré par le SPANC, informant l'acquéreur de l'état de l'installation.

La vérification de fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif existante effectuée par le SPANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Le document complété doit être renvoyé au SPANC pour toute demande d'intervention. Votre présence ou celle d'un représentant est obligatoire lors de ce contrôle.

VOLET 1 Informations générales

► COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel :@.....

Adresse de l'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du propriétaire) :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel :@.....

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) :

► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Maison d'habitation individuelle

• Type de Résidence

 Principale Secondaire Location Autre (préciser :))Combien de **pièces principales* (PP)** l'habitation compte-t-elle ?(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux)

* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

• Occupation

Nombre d'habitants permanents :

Si l'habitation n'est pas occupée en permanence :

Nombre d'habitants saisonniers/occasionnels :

Périodes d'occupation : mois/an

Autres immeubles

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui est (sont) desservi(s) par l'installation ?

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ? personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? EH

Partie réservée à l'agent du SPANC
Autre information à disposition du SPANC, complémentaire et/ou contradictoire avec la déclaration

► CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Superficie du terrain : m²Terrain inondable : Oui NonPrésence d'une nappe d'eau* : Oui Non Ne sais pas**hors niveau exceptionnel des hautes eaux*

Alimentation en eau :

Consommation d'eau annuelle :m³

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité ?

Oui Non Ne sais pas

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui :

- l'ouvrage est-il déclaré ? Oui Non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?

Oui Non

- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ?

Oui Non

VOLET 2 Caractéristiques de l'installation

Nombre d'habitations raccordées à l'installation :

L'ensemble des eaux usées est-il raccordé à l'installation ? Oui Non Ne sais pas

Les eaux pluviales sont-elles séparées de l'installation d'assainissement ?

Oui Non Ne sais pas

Âge de l'installation

Âge réel : préciser la date de réalisation ou de réhabilitation de l'installation : ... / ... /

Si inconnu, tranche d'âge approximative :

< 10 ans 10-15 ans 15-20 ans 20-25 ans > 25 ans

Entretien de l'installation

Pas d'information disponible

Date de la dernière opération d'entretien : ... / ... /

Type d'entretien (vidange, changement de pièce, etc.) :

.....

Existence de justificatifs ?

Oui Non

► DOCUMENTS EXISTANTS (à présenter à l'agent du SPANC lors de sa visite)

- Plans
- Étude de sol et/ou de filière
- Photos des travaux
- Factures
- Justificatifs d'entretien
- Contrat d'entretien
- Autre (préciser) :

Oui Non

Oui Non

Oui Non

Oui Non

Oui Non

Oui Non

Oui Non

S'il n'existe pas de plan précis de l'installation, merci de décrire le système en reportant les

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVANES – Service d'Assainissement Non Collectif

1, rue Raymond Cresson – BP 437 Quartier Cabalou – 97310 KOUROU

Tél. 0594 22 00 17 – Fax. 0594 22 29 31 Mail. spanc@ccds-guyane.fr



éléments suivants sur un schéma :

- Les limites de la parcelle
- L'habitation et le bâti annexe (garage, piscine, terrasse, etc.)
- La sortie des eaux usées de l'habitation (WC, eaux de cuisine et de salle de bain)
- Les différents éléments de l'installation d'assainissement (fosse, épandage, etc.)
- Le rejet des eaux traitées le cas échéant
- Les voies de passage des véhicules
- Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable le cas échéant

Schéma / description

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- À rendre accessible l'ensemble des ouvrages (tampons ou trappes, couvercles de fosse, préfiltres, regards de visite.) ;
- A mettre à disposition les documents en la possession du SPANC concernant l'installation (plan, factures, photos, avis de conformité, diagnostics, bon de vidange, etc.) ;
- À s'acquitter de la redevance de 150,00€/installation prévue dans le règlement de service du SPANC-CCDS pour un contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente

Adresse de facturation :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel :@.....

Fait à :, le

Signature

PARTIE RESERVEE AU SPANC CCDS

- Date de réception du dossier complété :
- Type de prestation réalisée :
- Redevance à acquitter : €

Fait à Kourou, le

Signature de l'agent SPANC



Une installation inaccessible et des regards non dégagés peuvent donner lieu à non-conformité de l'installation.